

AGENTS ADMINISTRATIFS OU TECHNIQUES PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE

Échelon	Indice Majoré	Durée
10	478	-
9	455	3 ans
8	435	3 ans
7	420	3 ans
6	408	2 ans
5	398	2 ans
4	385	2 ans
3	376	2 ans
2	375	1 an
1	373	1 an

▲ PROMOTION ▲

► Par Tableau d'avancement :

- Avoir **au moins un an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon** du grade **C2** – AAP ou ATP de 2^{ème} classe ;
- Et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade, ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de Catégorie C ou d'un grade équivalent.

AGENTS ADMINISTRATIFS OU TECHNIQUES PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE

Échelon	Indice Majoré	Durée
12	425	-
11	417	4 ans
10	409	3 ans
9	397	3 ans
8	385	2 ans
7	377	2 ans
6	376	1 an
5	374	1 an
4	373	1 an
3	370	1 an
2	369	1 an
1	367	1 an

▲ PROMOTION ▲

► Par Tableau d'avancement :

- Avoir **atteint le 6^{ème} échelon** du grade C1 d'AA ou d'AT ;
 - Et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade, ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de Catégorie C ou d'un grade équivalent.
- Ou Examen professionnel :
- Avoir **au moins atteint le 4^{ème} échelon** du grade C1 d'AA ou d'AT;
 - Et compter au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade, ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de Catégorie C ou d'un grade équivalent.

AGENTS ADMINISTRATIFS OU TECHNIQUES

Échelon	Indice Majoré	Durée
11	387	-
10	377	4 ans
9	376	3 ans
8	373	3 ans
7	372	3 ans
6	371	1 an
5	370	1 an
4	369	1 an
3	368	1 an
2	367	1 an
1	366	1 an

CONTRÔLEUR PRINCIPAL OU GÉOMÈTRE PRINCIPAL

Échelon	Indice Majoré	Durée
11	592	-
10	574	3 ans
9	556	3 ans
8	539	3 ans
7	513	3 ans
6	489	3 ans
5	470	2 ans
4	446	2 ans
3	424	2 ans
2	409	1 an
1	397	1 an

▲ PROMOTION ▲

► Par Tableau d'avancement :

- Avoir **au moins un an dans le 7^{ème} échelon** de contrôleur 1^{ère} classe ou géomètre ;
 - Et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
- Ou Concours professionnel : (examen professionnel pour les géomètres)
- Avoir **au moins un an dans le 6^{ème} échelon** de contrôleur 1^{ère} classe ou géomètre ;
 - Et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

CONTRÔLEUR 1ÈRE CLASSE OU GÉOMÈTRE

Échelon	Indice Majoré	Durée
12	539	-
11	509	4 ans
10	485	3 ans
9	466	3 ans
8	457	3 ans
7	441	3 ans
6	421	2 ans
5	406	2 ans
4	395	2 ans
3	384	2 ans
2	377	1 an
1	376	1 an

▲ PROMOTION ▲

► Par Tableau d'avancement :

- Avoir **au moins un an dans le 8^{ème} échelon** de contrôleur 2^{ème} classe ou TG ;
 - Et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
- Ou Concours professionnel (examen professionnel pour les TG) :
- Avoir **au moins atteint le 6^{ème} échelon** de contrôleur 2^{ème} classe ou TG ;
 - Et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

CONTRÔLEUR 2ÈME CLASSE

Échelon	Indice Majoré	Durée
13	508	-
12	482	4 ans
11	462	3 ans
10	446	3 ans
9	436	3 ans
8	420	3 ans
7	401	2 ans
6	386	2 ans
5	377	2 ans
4	376	1 an
3	375	1 an
2	374	1 an
1	373	1 an

AFIPA

Échelon	Indice Majoré	Durée
HEA	*	-
6	835	2 ans et 6 mois
5	811	2 ans et 6 mois
4	773	2 ans
3	735	2 ans
2	700	2 ans
1	660	2 ans

Le grade d'AFIPA est accessible par tableau d'avancement :
• Aux IP comptant au moins 6 ans de services effectifs dans leur grade ;
• Aux IDIV HC ayant atteint le 3^{ème} échelon.
La sélection est faite à partir d'un entretien par un comité d'évaluation des acquis de l'expérience et du dossier individuel.
*** 3 échelons, IM 886, 921, 968**

IDIV HORS CLASSE

Échelon	Indice Majoré	Durée
4	826	-
3	818	3 ans
2	773	2 ans et 6 mois
1	735	1 an et 6 mois

Le grade d'IDIV HC est accessible :
• Pour les IDIV de classe normale ayant atteint au moins le 3^{ème} échelon de leur grade et comptant 4 ans de services effectifs dans ce grade.
• En l'absence d'avis défavorable du directeur, les IDIV CN affectés sur un emploi administratif ou comptable d'IDIV HC à l'issue du mouvement, sont promus hors classe.

IDIV CLASSE NORMALE

Échelon	Indice Majoré	Durée
4	763	-
3	735	3 ans
2	695	3 ans
1	664	3 ans

Le grade d'IDIV CN est ouvert par Tableau d'avancement :
• Aux inspecteurs ayant atteint au moins le 8^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 7 ans de services effectifs en catégorie A ;
• La sélection est faite à partir de l'avis du directeur, du dossier et par un entretien avec un jury.

INSPECTEUR PRINCIPAL

Échelon	Indice Majoré	Durée
10	826	-
9	811	3 ans
8	773	3 ans
7	735	2 ans et 6 mois
6	695	2 ans et 6 mois
5	655	2 ans
4	610	2 ans
3	580	2 ans
2	540	2 ans
1	505	2 ans

INSPECTEUR SPÉCIALISÉ

Échelon	Indice Majoré	Durée
4	529	3 ans
3	517	2 ans et 6 mois
2	482	2 ans
1	464	2 ans

Le statut d'emploi sur des missions précises est accessible aux choix de la direction, par voie de détachement, aux inspecteurs qui ont atteint au moins le 3^{ème} échelon et au plus le 6^{ème} échelon et justifiant de 3 années de services effectifs dans le grade d'IFIP.

INSPECTEUR

Échelon	Indice Majoré	Durée
11	678	-
10	645	4 ans
9	610	3 ans
8	580	3 ans
7	550	3 ans
6	518	3 ans
5	485	2 ans et 6 mois
4	455	2 ans
3	435	2 ans
2	415	2 ans
1	395	1 an et 6 mois
Stagiaire	366	-